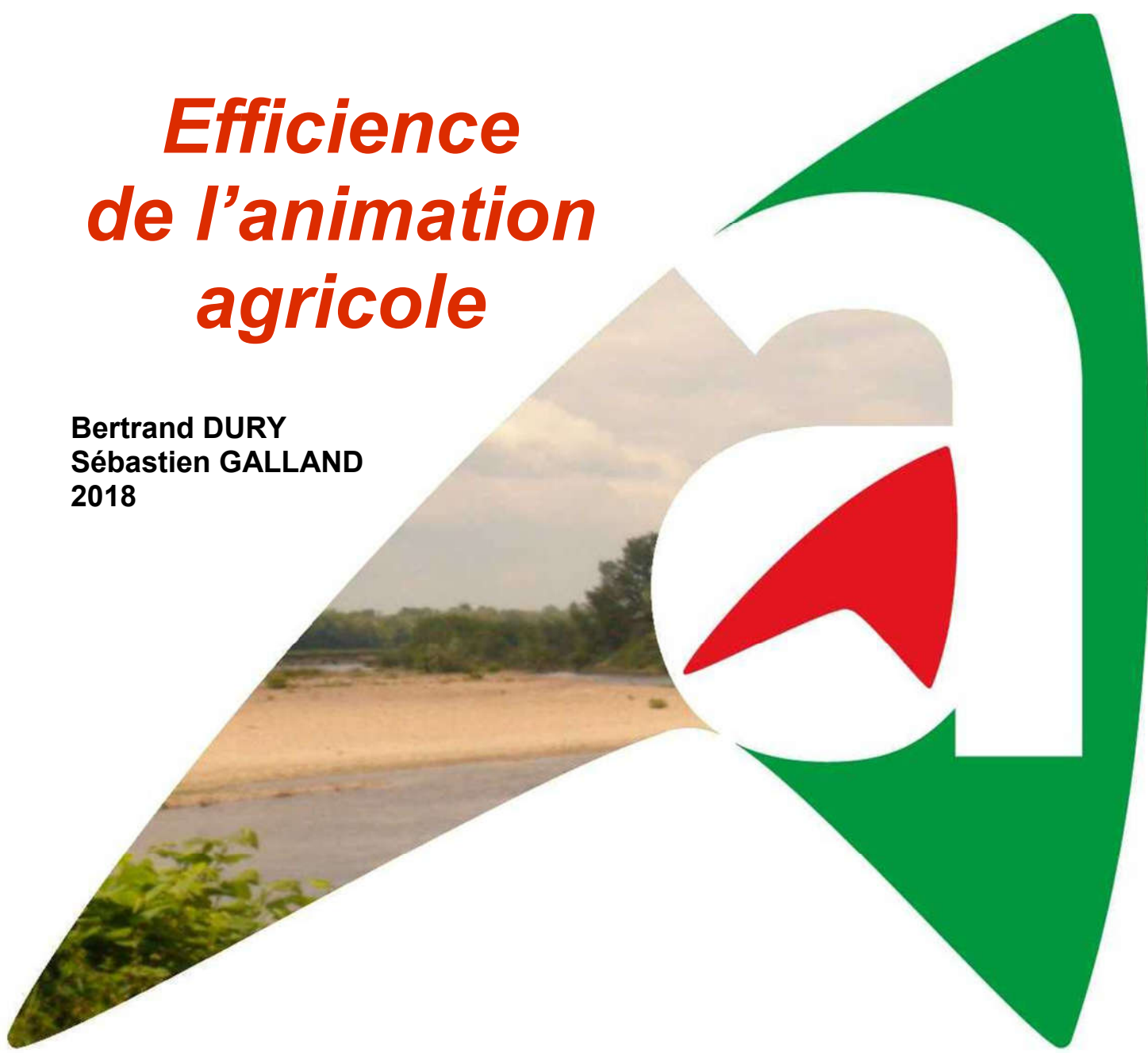


Site Natura 2000 Val-de-Loire

Efficienc de l'animation agricole

Bertrand DURY
Sébastien GALLAND
2018



Sommaire

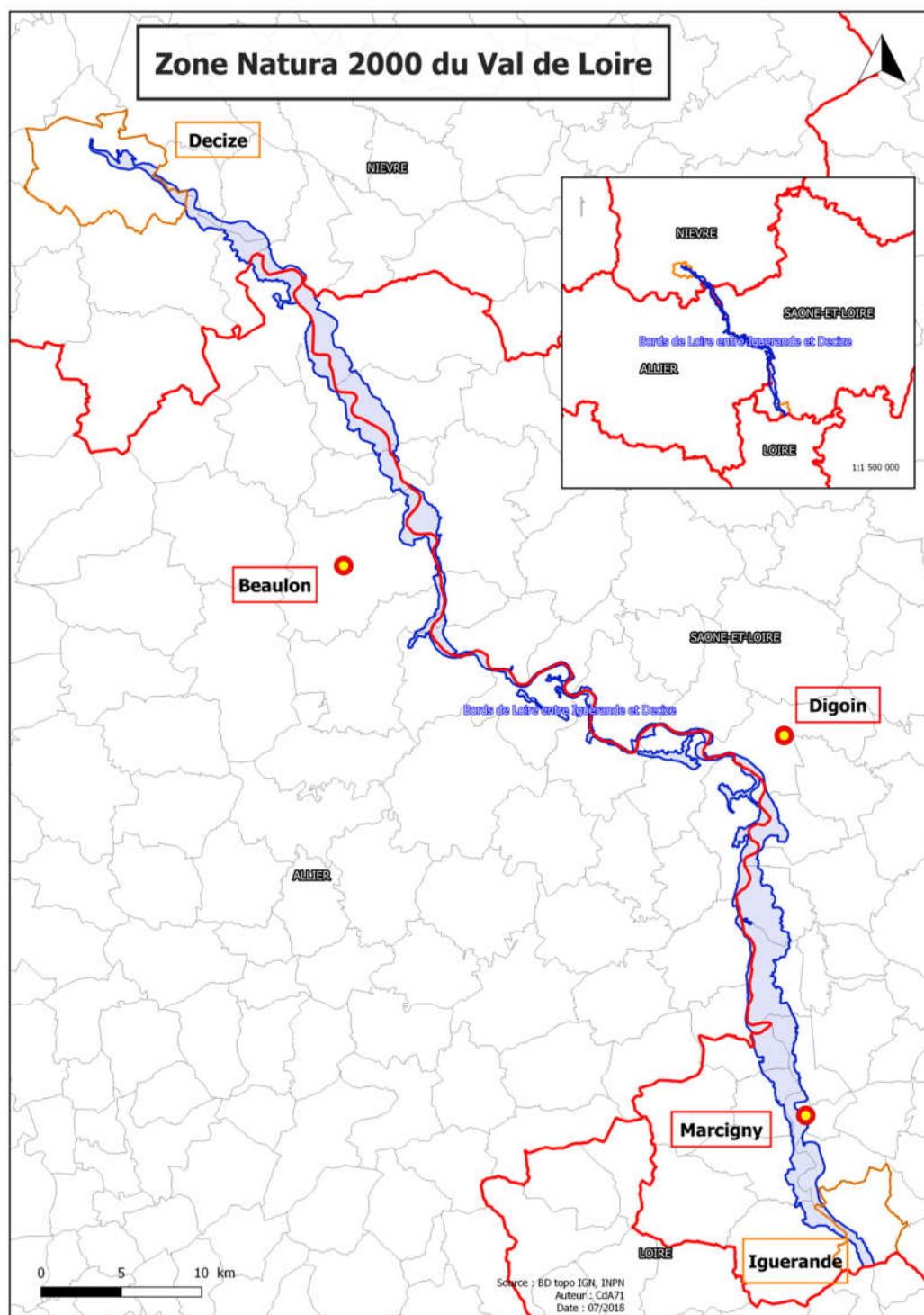
1 - Site Natura 2000 Val de Loire	2
2 - Expérience de la Chambre d'Agriculture sur le territoire	3
3 – Objectifs de l'étude et méthodologie	4
4 – Présentation et analyse des résultats	6
<i>A – Résultats des réponses au questionnaire</i>	6
a1 – Nombre d'exploitations présentant au moins une parcelle en zone Natura 2000 en 2018	6
a2 – Nombre de réponses au questionnaire	6
a3 – Pourcentage des exploitations ayant répondu au questionnaire	6
<i>B – Bilan quantitatif et qualitatif de la mise en place des MAEC 2015-2020</i>	7
b1 – Mise en place des MAEC à enjeu Biodiversité	7
b2 – Contractualisation des MAEC	8
b3 – Motivation des exploitations lors de la contractualisation	9
b4 – Réticences lors de l'engagement en MAEC	10
b5 – Perception des cahiers des charges	11
b6 – Les problèmes rencontrés par les exploitations lors de la mise en place des MAEC	11
b7 – Modification des pratiques liées aux MAEC	12
b8 – Maintien des nouvelles pratiques à la fin du contrat	12
b9 – Information par rapport à la mise en œuvre des MAEC	12
<i>C – Animation agricole</i>	13
c1 – Journées techniques sur les prairies et le bocage	13
c2 – Concours des prairies fleuries	14
<i>D – Connaissance des réglementations et dispositifs d'accompagnement Natura 2000</i>	14
d1 – Evaluation des incidences	14
d2 – Prairies sensibles : modifications des pratiques et impacts sur la zone	15
<i>E- Perception générale du dispositif Natura 2000</i>	16
e1 – Natura 2000 : enjeux perçus	16
e2 – Agriculteurs : acteurs de la préservation de la biodiversité ?	17
5 – Conclusion	17

1 - Site Natura 2000 Val de Loire

Le Val de Loire traverse l'Ouest du département selon un axe Sud/Nord, où se succèdent les petites régions agricoles du Brionnais, du Charolais puis de la Sologne Bourbonnaise, de l'amont vers l'aval. Ce fleuve sauvage, qui s'écoule sur des sols sableux, dispose d'un lit très mobile qui a créé au fil des crues, une grande diversité d'habitats naturels (grèves sableuses et îlots, pelouses pionnières, prairies inondables, forêts alluviales, annexes aquatiques...). Cette diversité spatiale, longitudinale et latérale présente un fort intérêt pour la faune (poissons, mammifères, oiseaux, insectes, amphibiens...) et constitue un axe de migration pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Le site Natura 2000 du Val de Loire forme un couloir de part et d'autre du fleuve Loire sur une longueur de 125 km pour une superficie de 23 590 ha³. Il englobe deux périmètres qui se superposent en grande partie : un périmètre, le plus large, désigné au titre de la Directive Oiseaux, la ZPS FR2612002 «vallée de la Loire de Iguerande à Decize» et, l'autre au titre de la Directive habitats Faune Flore, la ZSC FR2601017 «Bords de Loire entre Iguerande et Decize». Ces deux périmètres font l'objet d'un seul Document d'Objectifs.

(arrêté n°10-04-137 portant sur l'approbation du document d'objectifs signé le 1-10-2010)



2 - Expérience de la Chambre d'Agriculture sur le territoire

Depuis la phase de rédaction du document d'objectifs du site Natura 2000, la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire travaille en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier (opérateur du site Natura 2000), le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne ainsi que les Chambres d'Agriculture de l'Allier et de la Nièvre dans le cadre de la mise en œuvre de l'animation agricole du site Natura 2000.

- En 2006 et 2007, la Chambre d'Agriculture a réalisé l'animation de groupes agricoles dans le cadre de la rédaction de l'état des lieux du document d'objectifs du site Natura 2000 avec la réalisation du diagnostic agricole sur les 3 départements (Saône et Loire, Allier et Nièvre). Le travail a consisté à la définition à partir de l'animation de groupes d'exploitants référents, des objectifs du site Natura 2000 en lien avec l'agriculture et à proposer des mesures pertinentes, concertées et adaptées à la préservation des enjeux du site.
- Dans le même temps, sur la thématique Eau potable, la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire a également réalisé la mise en place des MAE Eau dans le cadre de l'opération Val de Loire, ciblées sur les 12 champs captants du Val de Loire.
- Lors de la mise en place des MAE Biodiversité sur l'ensemble de la zone Natura 2000 du Val de Loire (coté Saône et Loire), la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire a porté en 2009, 2010, 2011, 2013 et 2014 les projets MAE Biodiversité et en 2015, 2016 et 2017 les PAEC avec les nouvelles MAEC biodiversité.
- La Chambre d'Agriculture participe enfin depuis 2009 à l'animation agricole du site avec la réalisation de diagnostics écologiques sur la zone Natura 2000 pour déterminer les habitats et proposer aux exploitants les MAE puis MAEC Natura les plus adaptées à la préservation du milieu.

Parallèlement à l'animation agricole du site Natura 2000, la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire est investie sur ce territoire dans des actions visant à la triple performance : économique, agronomique et environnementale :

- Actions techniques spécifiques mises en œuvre auprès des agriculteurs dans la zone vulnérable actuelle du département et autour des périmètres de captages d'eau potable par convention avec les Syndicats d'eau potable.
- Appui aux agriculteurs à la mise en place de bonnes pratiques agricoles pour une meilleure gestion de la fertilisation (plan de fumure, réseau de fermes de références, développement de pratiques innovantes) dans l'objectif d'amélioration de la qualité de l'eau. Incitation technique auprès des agriculteurs à réaliser des analyses de sols, d'effluents, choix des itinéraires techniques,...
- Investissement dans le cadre du plan Ecophyto : animation d'un réseau Dephy de fermes mettant en œuvre des techniques nouvelles visant à répondre à la réduction des produits phytosanitaires utilisés, rédaction des bulletins de santé du végétal ; formation Certiphyto des agriculteurs.
- Réalisation de journées techniques sur le thème des prairies et du bocage (2016) en lien avec la biodiversité.
- Mise en place d'un concours prairies fleuries sur les prairies de fauche inondables de la zone Natura 2000 du Val de Loire en 2017 et 2018.

3 – Objectifs de l'étude et méthodologie

Le site Natura 2000 faisant l'objet d'une animation depuis une dizaine d'années, l'objectif du présent travail est de conduire une évaluation des actions menées pour permettre le maintien dans un bon état de conservation ou la restauration des espèces et habitats ayant justifié la désignation du site. Ce travail évaluatif conduira si nécessaire à une évolution et une actualisation des fiches actions du document d'objectifs.

L'objectif du présent rapport est de présenter l'évaluation globale de l'efficacité de l'animation agricole. Ce travail a été conduit en trois grandes étapes :

- 1 – Réalisation d'un questionnaire agricole adressé à l'ensemble des exploitants du site Natura 2000 sur les trois départements de la Saône et Loire, de l'Allier et de la Nièvre. Ce questionnaire a été construit en quatre grandes parties :
 - A. Les Mesures Agro-environnementales Natura 2000 :
 - Identifier et évaluer les surfaces contractualisées MAEC par type de mesure et par habitat et atteintes de surfaces seuils.
 - Identifier les points de blocage à la contractualisation, les problèmes techniques, économiques, structurelles,... rencontrés sur le terrain lors de la mise en place des cahiers des charges ainsi que l'appropriation des cahiers des charges.
 - Evaluer l'influence des MAEt puis MAEC sur l'évolution des pratiques en appréciant la pérennité des modifications de pratiques dans les systèmes d'exploitation.
 - Identifier les attentes et les besoins des exploitants en lien avec les MAEC.
 - B. L'évaluation de l'animation agricole :
 - Identifier les innovations, la mise en place de démarches collectives et les tendances globales sur le site en termes de dynamique agricole.
 - Identifier (en associant le consultant extérieur) les attentes agricoles quant aux besoins techniques d'animation agricoles ou de références agricoles à mettre en place sur le site Natura 2000.
 - C. Evaluer la connaissance des enjeux du site et la réglementation liée à la PAC sur le territoire Natura 2000 :
 - Connaissance de la procédure d'évaluation des incidences.
 - Perception et connaissance des enjeux du site.
 - D. Evaluer la perception générale du dispositif Natura 2000 :
 - Implication de l'exploitation vis-à-vis des enjeux de préservation de la biodiversité.
 - Répercussion du classement Natura 2000 sur l'exploitation.

Seuls les exploitants toujours en activités en 2018 ont été contactés lors de cette phase d'enquête préalable.

2 – Le questionnaire a été adressé par mail à tous les exploitants dont nous connaissions l'adresse de messagerie électronique. Pour tous les autres, l'enquête a été transmise par voie postale. Différentes relances téléphoniques ont été réalisées (186 agriculteurs contactés et un envoi de SMS groupé) ainsi que la rencontre en directe de 19 exploitants référents (10 en Saône et Loire, 3 dans l'Allier et 6 dans la Nièvre).

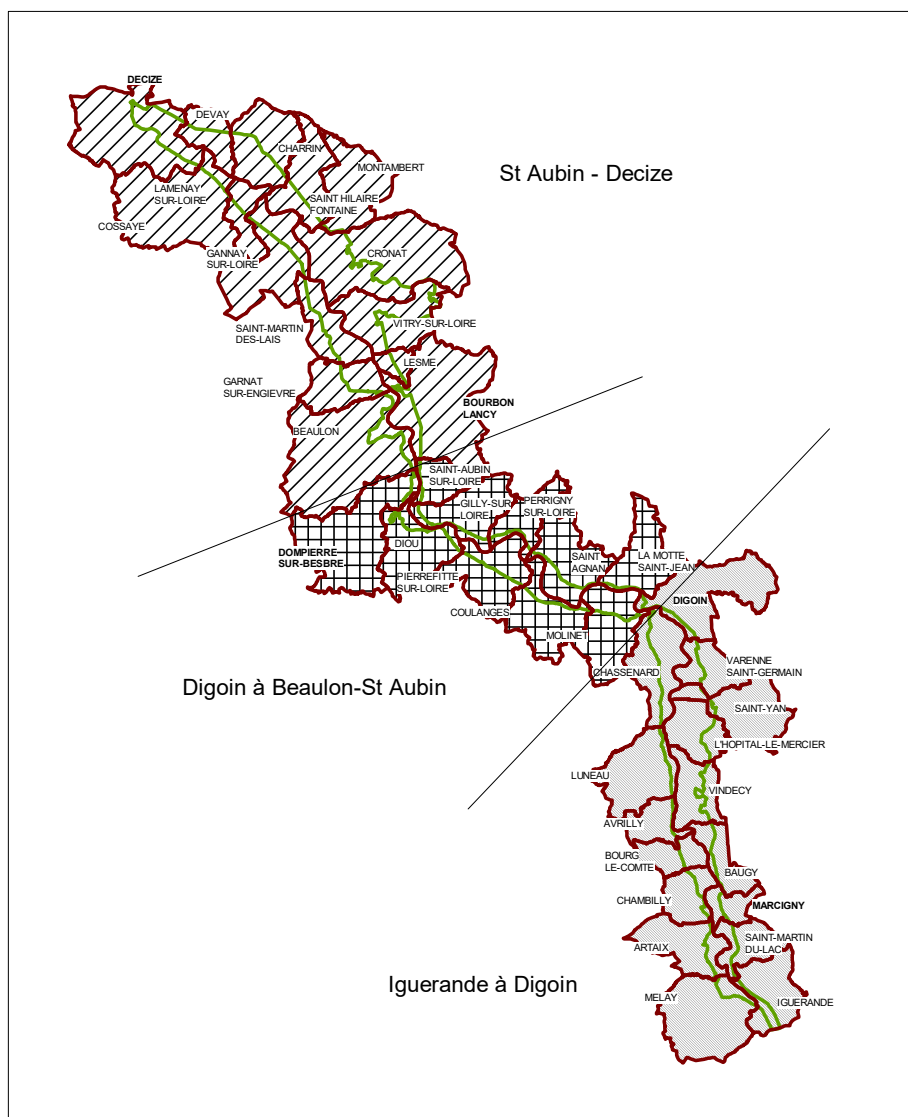
3 – L'ensemble des informations a été ensuite traité puis compilé pour être présenté à l'ensemble des exploitants référents lors d'une rencontre le 17 juillet 2018 à Varenne Saint Germain.

Ci-dessous la carte de communes par entité de gestion :

Pour information, lors de la réalisation du document d'objectifs du Site Natura 2000, trois groupes techniques agricoles avaient été mis en place, constitués d'exploitants référents par communes. Ce sont ces mêmes exploitants qui ont été mobilisés lors de la réunion du 17 juillet à Varennes Saint Germain.

Communes par entité de gestion

GT3 : St Aubin à Decize 15 communes	Charrin, Cossaye, Decize, Devay, Laménay-sur-Loire, Montambert, Saint-Hilaire-Fontaine, Bourbon-Lancy, Cronat, Lesme, Vitry-sur-Loire, Beaulon, Gannay-sur-Loire, Garnat-sur-Engievre, Saint-Martin-des-Lais
GT 2 : Digoin à Beaulon – St Aubin 10 communes	Dompierre-sur-Besbre, Gilly-sur-Loire, La Motte-Saint-Jean, Perrigny-sur-Loire, Saint-Agnan, Saint-Aubin-sur-Loire, Coulanges, Diou, Molinet, Pierrefitte-sur-Loire
GT 1 : Iguerande à Digoin 16 communes	Artaix, Baugy, Bourg-le-Comte, Chambilly, Chassenard, Digoin, L'Hôpital-le-Mercier, Iguerande, Marcigny, Melay, Saint-Martin-du-Lac, Saint-Yan, Varenne-Saint-Germain, Vindecy, Avrilly, Luneau



4 – Présentation et analyse des résultats

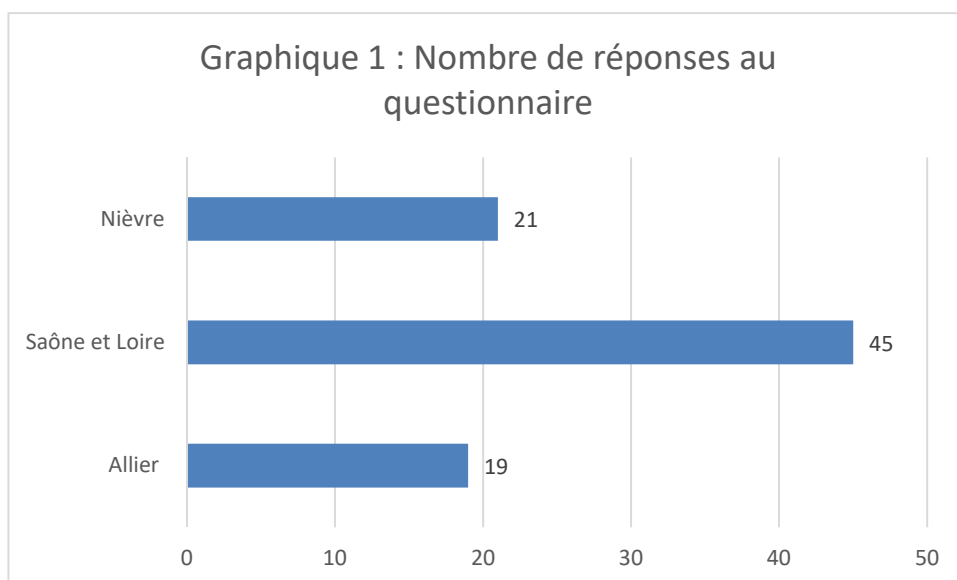
A – Résultats des réponses au questionnaire

a1 – Nombre d'exploitations présentant au moins une parcelle en zone Natura 2000 en 2018

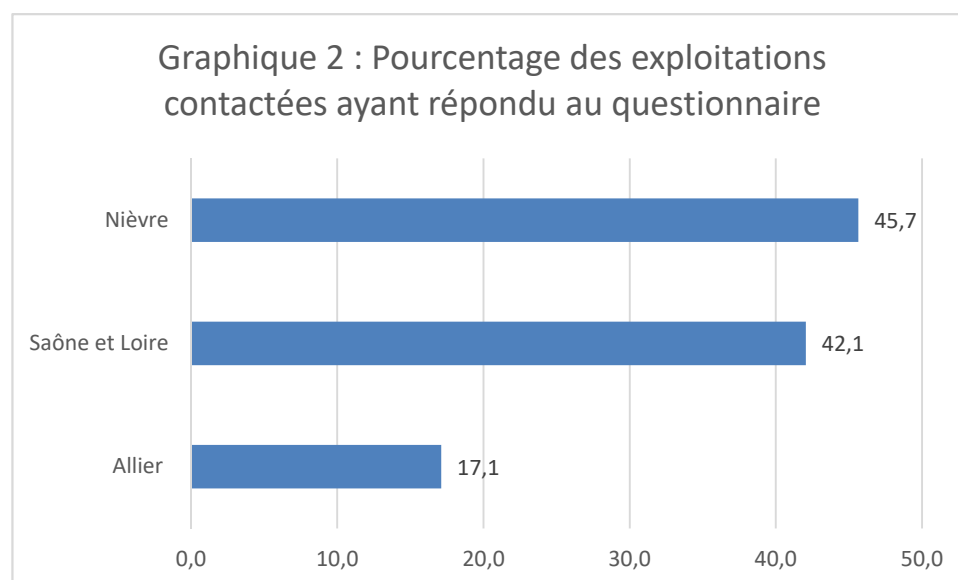
Sur l'ensemble du site Natura 2000, 264 agriculteurs disposant d'au moins une parcelle dans la zone, ont été identifiés (111 en Allier, 107 en Saône et Loire et 46 dans la Nièvre). Une liste exhaustive de l'ensemble de ces exploitations a été réalisée et reste disponible pour les années à venir pour une meilleure organisation des invitations lors des journées d'animation agricole du site Natura 2000.

a2 – Nombre de réponses au questionnaire

Au total, suite aux différentes relances téléphoniques et à la rencontre de quelques exploitations en direct, 85 réponses ont été recueillies. Le détail par département est précisé dans le graphique ci-dessous avec 45 réponses coté Saône et Loire, 21 sur la Nièvre et 19 coté Allier.



a3 – Pourcentage des exploitations ayant répondu au questionnaire



B – Bilan quantitatif et qualitatif de la mise en place des MAEC 2015-2020

b1 – Mise en place des MAEC à enjeu Biodiversité

1 – Présentation des MAEC sur le département de Saône et Loire

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Pelouses ouvertes	BO-VLSL-HE01	Maintien de l'ouverture par pâturage extensif	212,38 €/ha/an	25 % MAAF 75 % FEADER
Pelouses fermées	BO-VLSL-HE02	Reconquête de pelouses	363,45 €/ha/an	
Prairies	BO-VLSL-HE03	Gestion extensive avec absence de fertilisation	131,00 €/ha/an	
Prairies	BO-VLSL-HE04	Gestion extensive avec absence de fertilisation et limitation du chargement	206,44 €/ha/an	
Prairies	BO-VLSL-SHP1	Préservation de l'équilibre agro-écologique des prairies	80,74 €/ha/an	
Cultures	BO-VLSL-HE05	Reconversion des cultures en prairies	222,41 €/ha/an	
Haies	BO-VLSL-HA01	Entretien des haies	0,36 €/ml/an	
Ripisylves	BO-VLSL-RI01	Entretien des ripisylves	0,85 €/ml/an	
Arbres	BO-VLSL-AR01	Entretien d'arbres isolés ou en alignements	3,96 €/arbre/an	
Mares	BO-VLSL-PE01	Restauration des mares	58,63 €/mare/an	

Tableau 1 : MAEC Natura 2000 Val de Loire en Saône et Loire

2 – Présentation des MAEC sur le département de l'Allier

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Prairies	AU-ALL5-HE01 AU-ALL5-HE08	Préservation des prairies avec maintien de la richesse floristique	65 €/ha/an 66 €/ha/an	25 % MAAF 75 % FEADER
Prairies	AU-ALL5-HE02	Préservation des prairies avec gestion extensive	140 €/ha/an	
Cultures	AU-ALL5-HE03	Recréation de surfaces en herbe	358 €/ha/an	
Francs-bords (pelouse, prairie)	AU-ALL5-HE04	Préservation des francs-bords (gestion extensive)	75 €/ha/an	
Francs-bords (pelouse, prairie)	AU-ALL5-HE05 AU-ALL5-HE06	Préservation des francs-bords (reconquête/maintien de milieux ouverts et gestion extensive)	284 €/ha/an 113 €/ha/an	
Prairies humides, pelouses, grèves	AU-ALL5-HE07	Préservation de milieux sensibles (mise en défens et gestion extensive)	125 €/ha/an	
Haies	AU-ALL5-HA01	Entretien des haies	0,36 €/ml/an	
Arbres	AU-ALL5-AR01	Entretien des arbres	3,96 €/arbre	
Bosquets	AU-ALL5-BO01	Entretien des bosquets	145,85 €/ha/an	
Mares	AU-ALL5-PE01	Préservation des mares (entretien et restauration)	58,63 €/mare	

Tableau 2 : MAEC Natura 2000 Val de Loire en Allier

3 – Présentation des MAEC sur le département de la Nièvre

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Prairies pâturées hors zone inondable	BO-VLID-HE01	Gestion extensive des prairies par le pâturage hors ZI niveau 1	54,74 €/ha/an	25% MAAF 75% FEADER
	BO-VLID-HE02	Gestion extensive des prairies par le pâturage hors ZI niveau 2	150,32 €/ha/an	
Prairies pâturées en zones inondable	BO-VLID-HE03	Gestion extensive des prairies par le pâturage en ZI niveau 1	92,46 €/ha/an	
	BO-VLID-HE04	Gestion extensive des prairies par le pâturage en ZI niveau 2	188,04 €/ha/an	
Prairies de fauche et pâturage hors zone inondable	BO-VLID-HE05	Gestion extensive des prairies par la fauche et le pâturage hors ZI niveau 1	200,86 €/ha/an	
	BO-VLID-HE06	Gestion extensive des prairies par la fauche et le pâturage hors ZI niveau 2	267,55 €/ha/an	
Prairies de fauche et pâturage en zone inondable	BO-VLID-HE07	Gestion extensive des prairies par la fauche et le pâturage en ZI niveau 1	238,58 €/ha/an	
	BO-VLID-HE08	Gestion extensive des prairies par la fauche et le pâturage en ZI niveau 2	305,27 €/ha/an	
Pelouses ligériennes peu embroussaillées	BO-VLID-PL02	Entretien par un pâturage extensif des pelouses ligériennes peu embroussaillées et maîtrise des refus	236,15 €/ha/an	
Pelouses ligériennes embroussaillées	BO-VLID-PL01	Ouverture et entretien des pelouses ligériennes embroussaillées	374,43 €/ha/an	
Cultures	BO-VLID-GC01	Conversion en prairie et entretien par la fauche et le pâturage	302,85 €/ha/an	
Surfaces en herbe	BO-VLID-SHP1	Système Herbager Pastoraux	80,74 €/ha/an	

Tableau 3 : MAEC Natura 2000 Val de Loire en Nièvre

b2 – Contractualisation des MAEC

1 – Bilan sur le département de Saône et Loire

La SAU totale incluse dans le site du Val de Loire en Saône-et-Loire est de 8490 ha. Lors de la première campagne de MAEt (2009-2015), **47 % de cette surface était engagée.** Lors du passage aux MAEC, **65 % des surfaces agricoles ont été contractualisées pour la période 2015-2020, soit 5532 ha.** Ces mesures ont été contractualisées par 102 exploitations. Le budget de la compensation financière reversée aux exploitants de ce site sur le département représente sur 5 ans 2 millions d'euros.

2 – Bilan sur le département de l'Allier

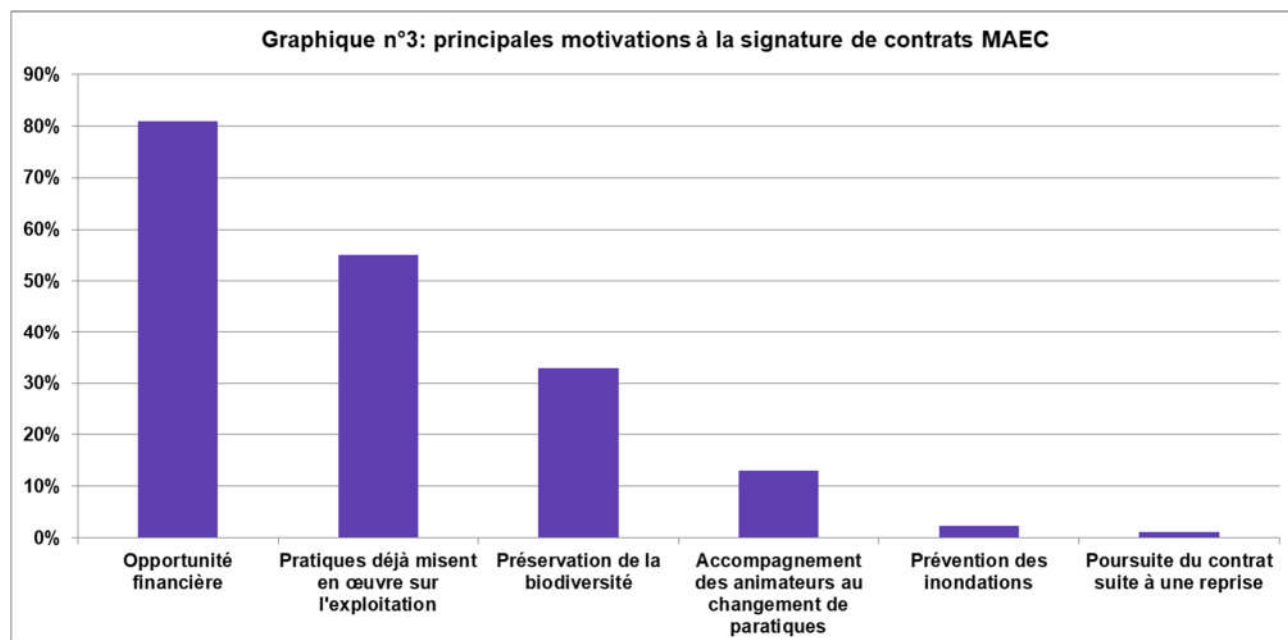
Du côté Allier, les surfaces agricoles en zone d'intérêt communautaire représentent 8890 ha. De 2009 à 2015, 1615 ha ont été engagés en MAEt, **soit 18 % de la surface totale. En 2015, ce ne sont plus que 240 ha engagés soit 3 % de la surface départementale du site.** Sur 5 ans, 455 000 € euros ont été versés au 21 exploitations engagées.

Cette baisse importante dans la contractualisation s'explique par une phase de réunions d'informations auxquelles peu d'agriculteurs ont participé, ainsi que par les plafonds fixés au niveau régional à 10 000 € par exploitation.

3 – Bilan sur le département de la Nièvre

Pour la partie Nivernaise du Val de Loire, **2273 ha sont en zone Natura 2000, 72 % était engagés en MAEt, avec aujourd’hui 90 % des surfaces de la zone Natura** (soit une superficie de 2039 ha) qui sont contractualisés en MAEC. Le nombre exact d’exploitations ayant contractualisé des mesures agroenvironnementales reste inconnu. Nous savons néanmoins que 47 agriculteurs exploitent au moins une parcelle dans la zone.

b3 – Motivation des exploitations lors de la contractualisation



Sur la base de 85 réponses, 81 % des exploitants ayant répondu à la question des motivations les ayant poussé à contractualiser des MAEC, il s’agit avant tout d’une opportunité financière. Les exploitations indiquent qu’elles sont engagées depuis une dizaine d’années dans le dispositif avec des mesures favorables pour la biodiversité. Ces MAEC assurent aujourd’hui une trésorerie à laquelle les exploitations se sont habituées. Ainsi par nécessité, les exploitants s’engagent aujourd’hui plus par rapport à l’intérêt financier de ces mesures que par rapport à une conviction de préservation et d’amélioration de la biodiversité (seulement 33 % des réponses). Pour 55 % des exploitations ayant répondu au questionnaire, le cahier des charges des mesures contractualisées étaient déjà en place ce qui indique que 45 % des exploitations ont modifié leurs pratiques pour pouvoir être éligible au cahier des charges des mesures et pouvoir bénéficier de la rémunération des mesures. L’effet de la sensibilisation et de la structure animatrice semble minime dans les réponses apportées (seulement 9 réponses des exploitations le signalent soit 13 %). Enfin d’autres réponses telles que la lutte contre les inondations ou la reprise de contrat déjà en place ont été signalées.

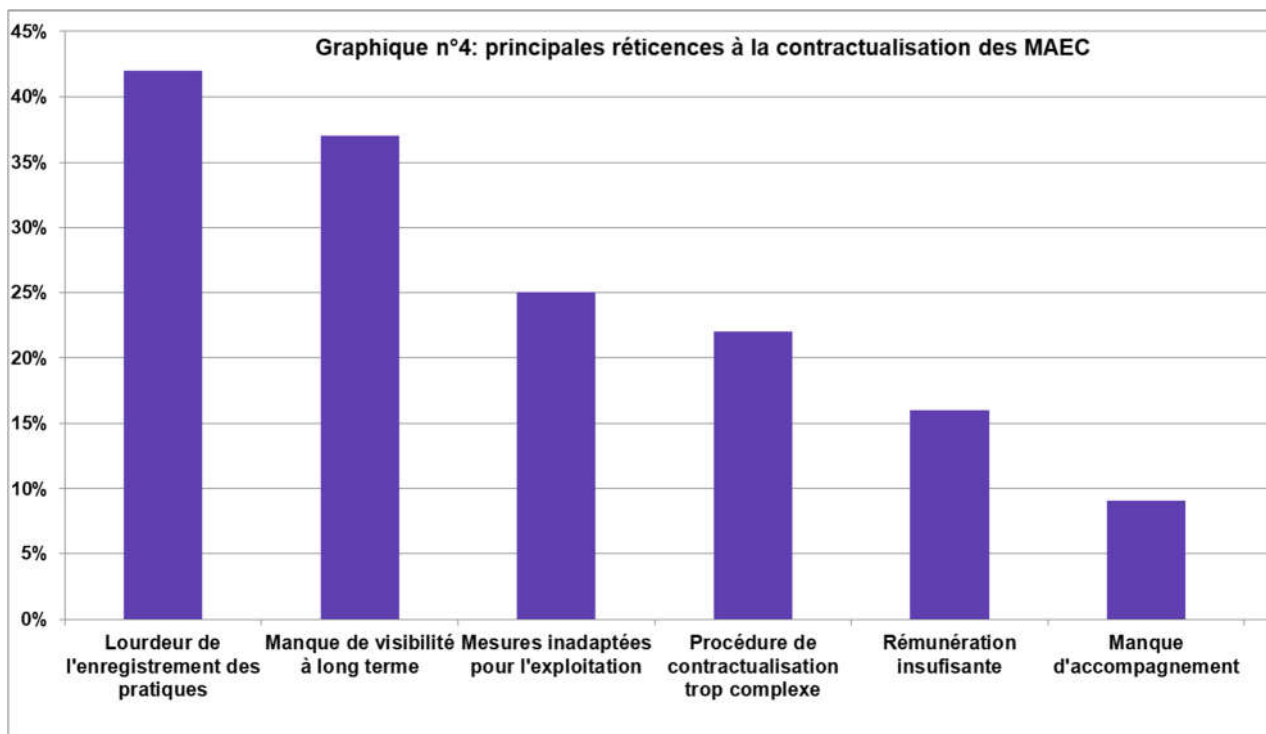
Lors de la phase d’animation des MAEC en 2015, des écarts entre les départements sont à retenir :

- Coté Saône et Loire, la Chambre d’Agriculture a convié tous les exploitants concernés à 2 réunions de présentation des MAEC. Les exploitants invités par courrier personnalisé, se sont ensuite signalés auprès des services de la Chambre d’Agriculture. Des rencontres individuelles ont ensuite eu lieu pour réaliser le pré-dossier des exploitations puis visiter les parcelles. L’ensemble des demandes ont ensuite été discutées avec la DDT lors d’un comité technique pour valider ou refuser les MAEC une à une. Après acceptation par le comité, les exploitations ont pu déposer leur demande sous TELEPAC.
- Coté Allier, une réunion de présentation des MAEC a été réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels de l’Allier avec cependant une faible participation. A noter que coté Allier, la structure animatrice ne disposait pas de la liste des exploitants possédant au moins une parcelle sur le site. Suite à cette réunion, le CENA a rencontré les exploitations intéressées qui ont pu directement déposer leur demande sous TELEPAC.

- Coté Nièvre, le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne connaît bien les exploitations du site. Toutes les exploitations concernées ont été rencontrées pour une présentation des MAEC et la mise en place des dossiers MAEC. La DDT 58 ne donne pas non plus d'avis technique avant le dépôt des demandes des exploitants sous TELEPAC.

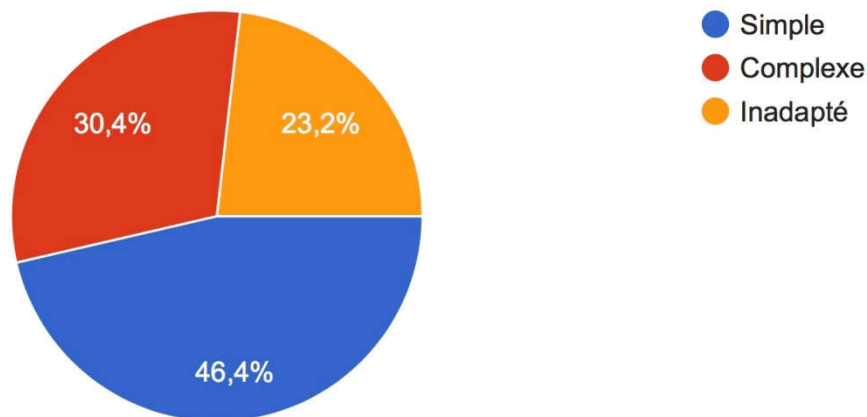
Concrètement, pour évaluer les écarts entre les pré-dossiers réalisés et les dépôts effectués par les exploitants sous TELEPAC avec le dessin des parcelles, une analyse plus fine a été effectuée à partir du département de Saône et Loire. Sur les mesures les plus importantes relatives aux habitats prioritaires (notamment pelouses), aucun écart n'est constaté entre les pré-dossiers et les mesures effectivement déposées sous TELEPAC. Au niveau des mesures secondaires sur les prairies, globalement suivant les dossiers, les demandes restent conformes à 90 %. Au final sur la mesure absence totale de fertilisation, 135 ha en moins ont été contractualisés avec un passage toutefois de 33 ha dans des mesures plus contraignantes avec absence de fertilisation et limitation du chargement.

b4 – Réticences lors de l'engagement en MAEC



Concernant l'identification des points de blocage à l'engagement dans le dispositif des MAEC, il apparaît nettement que la lourdeur des enregistrements ainsi que le manque de visibilité à long terme restent les deux principaux freins à la contractualisation des mesures sur le terrain. Les incertitudes sur les cahiers des charges en 2015 ainsi que sur les modalités de contrôle (pénalités) non précisés lors de l'engagement ont poussé plusieurs exploitations à ne pas s'engager dans le dispositif MAEC, ou bien, à renoncer à leur contrat avec un non-dépôt du pré-dossier réalisé. Aujourd'hui, pour les exploitations engagées, le gros retard d'instruction des dossiers et de versements des aides est un point régulièrement mis en avant par les contractants. Un peu plus de 9 % des réponses (sur la base de 85 réponses) signalent un manque d'accompagnement lors de la mise en place des MAEC. Ces réponses concernent essentiellement le département de l'Allier.

b5 – Perception des cahiers des charges



Graphique n° 5 : Perception des cahiers des charges des MAEC

Pour 46 % des réponses, soit près de la moitié, les exploitants signalent que les cahiers des charges des MAEC sont plutôt simples à appliquer. 30 % des réponses indiquent des complexités. Une analyse plus fine permet d'identifier qu'il s'agit essentiellement des exploitants concernés par les mesures avec des plans de gestion sur pelouse nécessitant des réouvertures de territoires. La mesure reste effectivement compliquée à mettre en œuvre.

Enfin 23 % des réponses indiquent des mesures non adaptées. Il s'agit dans ce cas des retards de fauche qui sont principalement visés. Une réflexion par rapport aux sommes de températures est attendue pour prendre en considération les variations interannuelles du climat. L'absence totale de fertilisation semble également être un frein important conduisant à un appauvrissement des sols et une dégradation de la flore et la valeur alimentaire des fourrages selon certains exploitants. Cette mesure ne permet pas une régénération des bonnes graminées des prairies et conduit donc à un appauvrissement agronomique de la parcelle. La gestion des fumiers sur l'exploitation peut également être une difficulté sur l'exploitation qui dispose de trop de surfaces engagées dans cette mesure.

Dans 6 situations, la diminution du chargement est également une pratique qui peut poser problème certains printemps avec une forte pousse de l'herbe et une moindre valorisation de l'herbe du fait de la limitation du chargement.

b6 – Les problèmes rencontrés par les exploitations lors de la mise en place des MAEC

La plus grosse difficulté pratique pour les exploitants reste les écarts entre les cahiers des charges des différents départements pour les exploitants disposant d'un même îlot constitué de plusieurs parcelles sur différents départements.

Les réponses mentionnent effectivement que les limites du site Natura 2000 ne sont pas toujours cohérentes, avec un problème important quand les parcelles ou îlots sont à cheval sur 2 départements. De ce fait, l'exploitant se retrouve avec des cahiers des charges pas toujours rigoureusement identiques de part et d'autre, ce qui engendre de grandes difficultés de mise en œuvre des cahiers des charges et de grosses craintes en cas de contrôles.

Une forte attente de pérenniser les mesures est attendue avec une stabilité du cahier des charges dans le temps. Les exploitants connaissent en effet tous les 5 ans des modifications de cahiers des charges. Des confusions entre les cahiers des charges sont souvent décelées dans les échanges et ce point reste une difficulté pour les exploitations.

Enfin la difficulté principale indiquée dans une large majorité des réponses reste les retards de paiement et surtout d’instruction des dossiers avec la connaissance des modalités de calculs des pénalités beaucoup trop tardivement (3 ans après la signature des contrats).

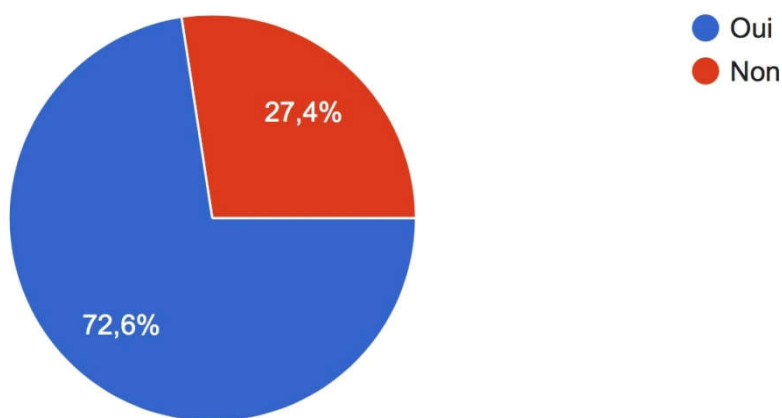
b7 – Modification des pratiques liées aux MAEC

Plus de la moitié des réponses précise des modifications de pratiques pour satisfaire les exigences des cahiers des charges des mesures MAEC biodiversité. Les nouvelles pratiques mises en œuvre concernent essentiellement d’après les réponses :

- l’absence totale de fertilisation
- la réduction et l’absence totale des apports phytosanitaires sur les prairies engagées
- l’adaptation du chargement – l’arrêt du plein air sur les parcelles engagées
- la mise en place de retard de fauche
- l’arrêt des cultures dans la zone Natura 2000 avec reconversion en prairies
- l’ouverture des surfaces fermées

b8 – Maintien des nouvelles pratiques à la fin du contrat

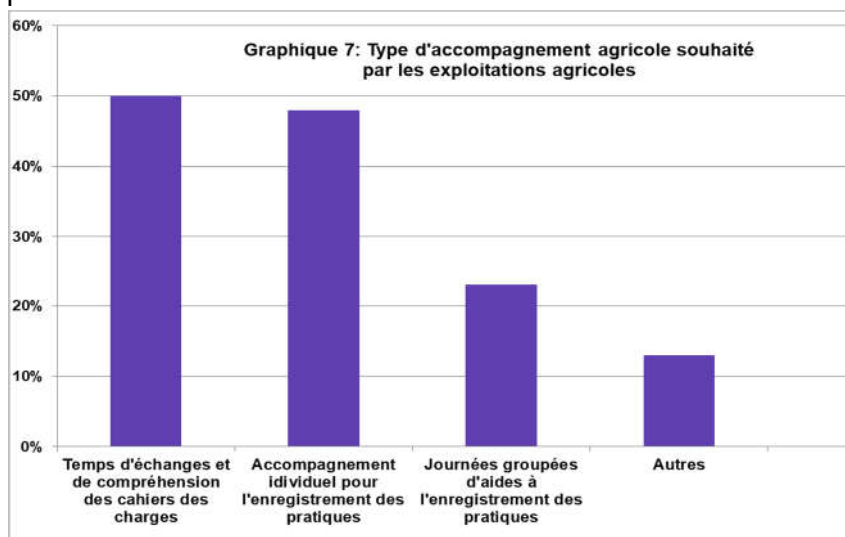
73 % des agriculteurs interrogés sont prêts à maintenir ces nouvelles pratiques mises en œuvre, sous réserve de poursuite des contrats MAEC avec des financements à la hauteur des manques à gagner et des paiements dans les délais respectés.



Graphique n°6 : réponse à la question «prévoyez-vous de maintenir les nouvelles pratiques liées aux MAEC ?»

b9 – Information par rapport à la mise en œuvre des MAEC

Plus des 55 % des exploitations ont répondu à cette question et indiquent une attente en termes d’accompagnement dans la mise en place et le suivi des MAEC. Le graphique ci-dessous précise les demandes des exploitations.



Globalement toutes les réponses vont dans le même sens et correspondent à une attente importante de mise en place de temps d'échanges collectifs ou individuels permettant aux exploitants de mieux s'approprier les cahiers des charges et permettre un enregistrement des interventions.

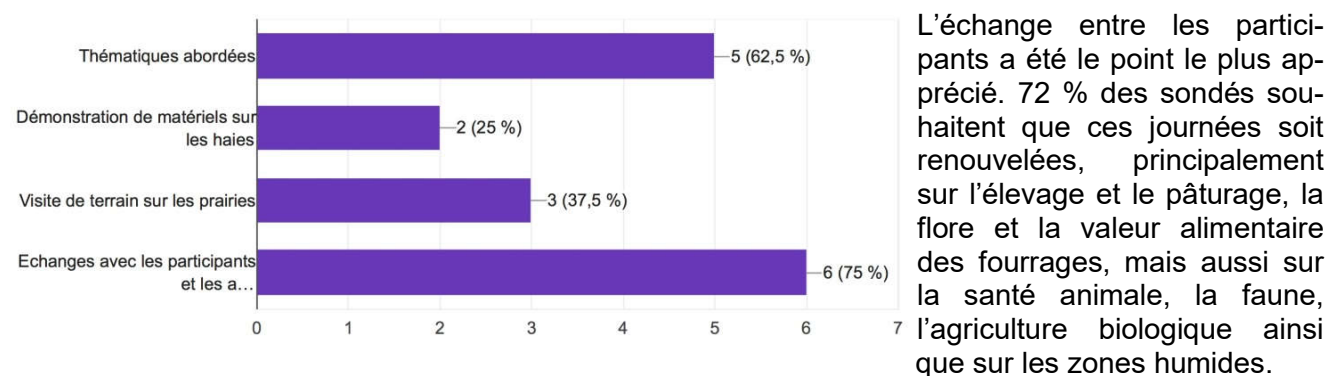
Une notice d'information sur les MAEC est également signalée pour 2 % des réponses (toujours sur la base de 85 réponses au formulaire en ligne).

C – Animation agricole

c1 – Journées techniques sur les prairies et le bocage

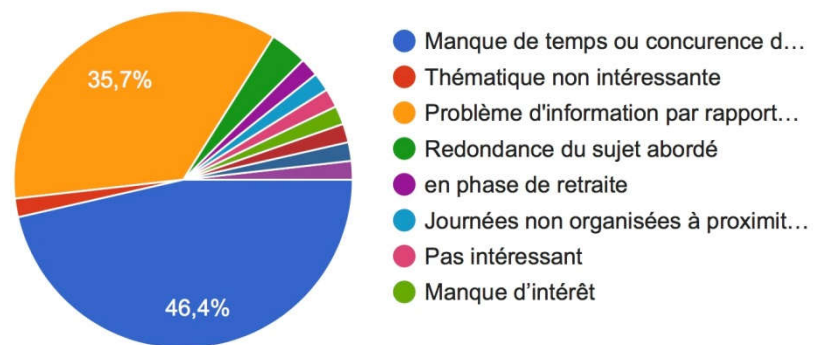
En 2016, deux journées techniques sur les prairies du bord de Loire ont eu lieu, l'une à Vitry-sur-Loire et l'autre à Garnat-sur-Engièvre. Elles ont accueilli 35 participants (agriculteurs et acteurs de l'environnement), pour échanger sur l'agroécologie, les différents milieux du site Natura 2000, la flore et les plantes indicatrices des prairies et leur relation avec les pratiques agricoles.

Une journée technique sur le bocage a été organisée à Chambilly, 39 participants venus découvrir les différentes fonctions du bocage, le plan de gestion bocager réalisé sur une exploitation du secteur et l'utilisation des plaquettes pour le chauffage ou en litière. Une démonstration de l'utilisation du grappin coupeur et d'une déchiqueteuse a également eu lieu au cours de la journée.



Graphique 8 : Les points les plus appréciés lors des rencontres techniques

Le graphique ci-contre illustre les causes de non-participation à ces journées. Il est important d'en tenir compte pour l'organisation des prochaines rencontres. Tout d'abord, il est nécessaire de les répartir sur l'ensemble de la vallée, aussi, plusieurs agriculteurs ont demandé à ce que le format horaire soit sur une demi-journée, sur des thèmes précis afin de pouvoir les aborder de façon plus technique.



Graphique 9 : Les justificatifs avancés par rapport à la non-participation aux rencontres techniques agricoles

Aussi des propositions autour de l'animation agricole ont été formulées afin de pouvoir réaliser d'une part des journées techniques agricoles et d'autre part des journées d'animation globales qui réunissent l'ensemble des acteurs du territoire : dans le but de découvrir et échanger sur le terrain sur les diverses usages de la Loire et ses abords. Cette approche plus systématique permettrait d'attirer le plus grand nombre et ainsi pallier le manque d'information à propos du dispositif Natura 2000.

Concernant globalement les attentes des exploitations sur les thématiques à aborder lors de la réalisation de ces journées techniques :

- Elevage et pâture : 69 % des réponses
- Flore et valeur alimentaire des fourrages : 65 % des réponses
- Faune des prairies : 29 % des réponses
- Santé (animaux, parasitismes,...) : 27 % des réponses
- Agriculture biologique : 22 % des réponses
- Zones humides et travaux hydrauliques sur les prairies : 16 % des réponses
- Utilisation des produits phytosanitaires en Natura 2000 : 2 % des réponses

c2 – Concours des prairies fleuries

Le concours des prairies fleuries a été organisé pour la deuxième année consécutive sur les prairies inondables du Val de Loire, qui sont fauchées puis secondairement pâturées. En 2017, il s'est déroulé en Saône-et-Loire entre Bourbon-Lancy et Cronat. En 2018, ce sont les parcelles de la même catégorie, de Chambilly à Varenne Saint Germain qui ont été notées sur des critères de qualité agromomique, de richesse floristique et faunistique. Ce concours qui vise à promouvoir les pratiques agroécologiques est jugé à 55 % intéressant, pour plusieurs raisons :

- Prendre conscience de la richesse floristique (37 %)
- Faire reconnaître les bonnes pratiques des exploitants (31 %)
- Avoir des échanges avec des experts (20 %)

Il semble important de noter que le concours des prairies fleuries reste méconnu des agriculteurs sondés. Ce concours reste néanmoins jugé comme intéressant. Une communication plus importante pourrait être envisagée pour promouvoir efficacement le concours. Par ailleurs, certains agriculteurs souhaiteraient visiter les parcelles en tant qu'observateur, pour voir comment les agriculteurs du secteur valorisent leurs parcelles en prairies permanentes.

Actuellement, seuls 27 % des agriculteurs interrogés seraient prêts à présenter une de leur parcelle au concours.

Par ailleurs, d'autres propositions d'actions de ce type ont été avancées par les agriculteurs, avec l'exemple d'une visite de l'exploitation par des experts dans le but de discuter des perspectives d'améliorations environnementales des pratiques et de l'exploitation.

D – Connaissance des réglementations et dispositifs d'accompagnement Natura 2000

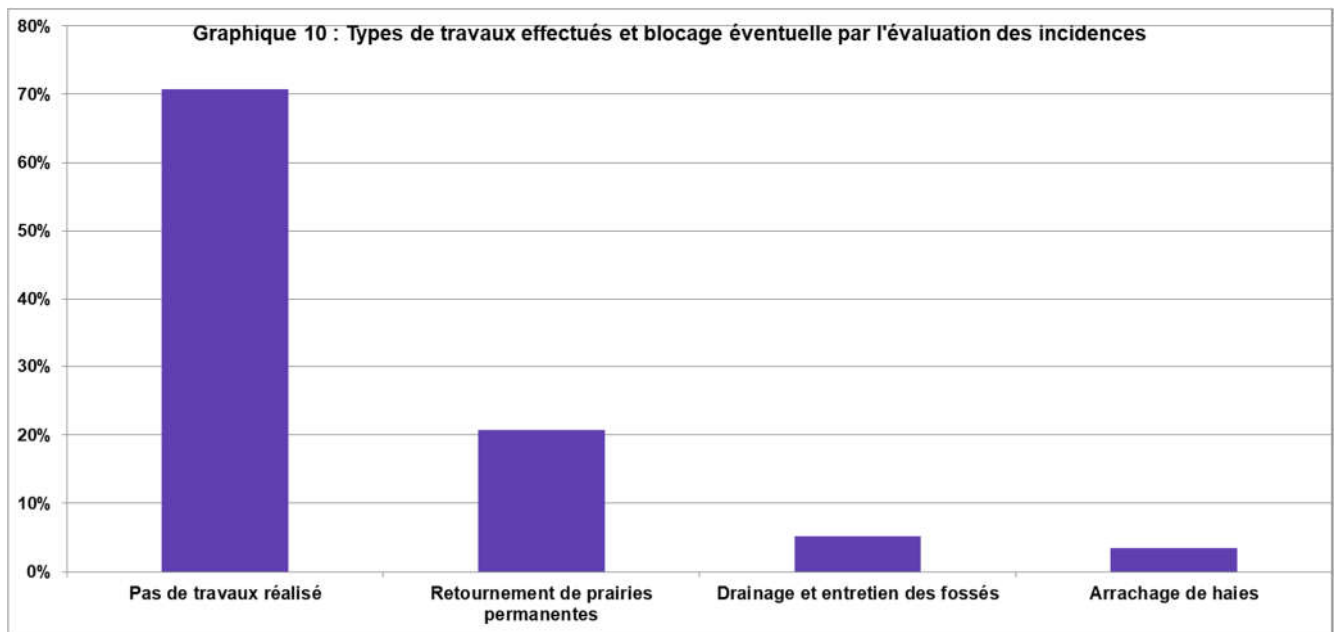
d1 – Evaluation des incidences

L'évaluation des incidences Natura 2000 est mal connue par 63 % des sondés. Elle est perçue à tort comme une interdiction réglementaire. Il faut cependant modérer ce résultat statistique dans la mesure où les exploitants de l'Allier ont répondu alors qu'ils ne sont pas soumis à cette démarche. Pour plus de précisions dans le traitement de l'information, le tableau ci-après fait une distinction par département.

3-1: Connaissez-vous la procédure d'évaluation des incidences Natura 2000?			
	Allier	Saône et Loire	Nièvre
OUI	29%	53%	17%
NON	71%	47%	83%

Tableau 4 : Pourcentage des exploitations connaissant le dispositif d'évaluation des incidences (sur la base de 85 réponses au formulaire).

Le graphique ci-dessous illustre pour quels types de travaux les exploitations ont été confrontées à la question d'évaluation des incidences. La question du retournement des prairies reste la demande essentielle même si peu de travaux sont envisagés compte tenu des prairies sensibles qui ne permettent plus de rotation de ces surfaces. Les travaux de drainage et d'arrachage de haies restent très peu concernés. Pour 71 % des exploitants du Val de Loire, aucun des travaux soumis à évaluation des incidences n'a été réalisé.



Cette démarche d'évaluation des incidences est perçue par les exploitants à 38% comme étant complexe et superflue, à l'inverse 31% des sondées la trouve simple et justifiée.

d2 – Prairies sensibles : modifications des pratiques et impacts sur la zone

En parallèle du dispositif Natura 2000, depuis 2015, dans le cadre du verdissement de la PAC, différentes zones de prairies sensibles ont été définies sur les sites Natura 2000. Ces zones correspondent à des surfaces déclarées en 2015 depuis plusieurs années en prairies permanentes ou en prairies temporaires de plus de 5 ans.

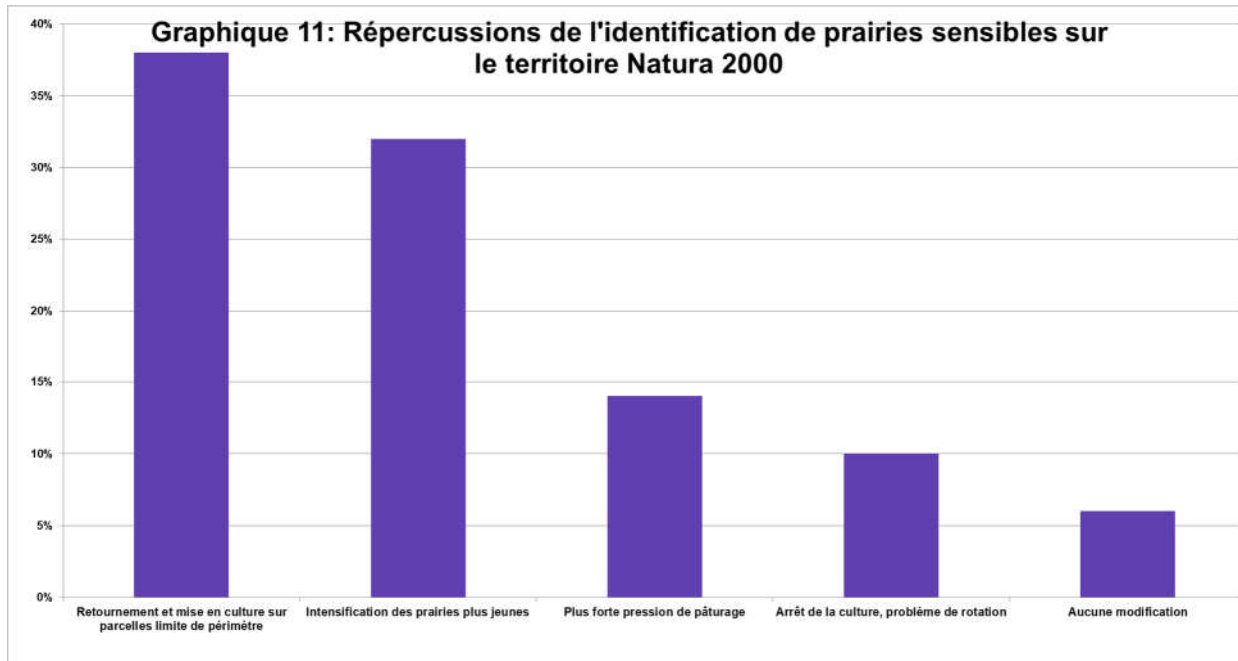
Dans le cadre des règles BCAE, ces surfaces doivent être intégralement conservées avec impossibilité de retournement dans le cadre du dossier PAC. D'après les réponses à l'enquête, cette mesure pose problème sur le site pour 54 % des sondés.

En premier lieu, des questions se posent sur la localisation exacte de ces surfaces à l'intérieur des îlots de prairies. Par ailleurs, certaines parcelles sont drainées et correspondent à d'anciennes terres cultivées qui rentraient dans des systèmes de rotation longue durée.

Suite à cette interdiction de retournement, on remarque un important retournement et une mise en culture (38 %) ainsi qu'une intensification des prairies plus jeunes en limite du site Natura 2000 (32 %).

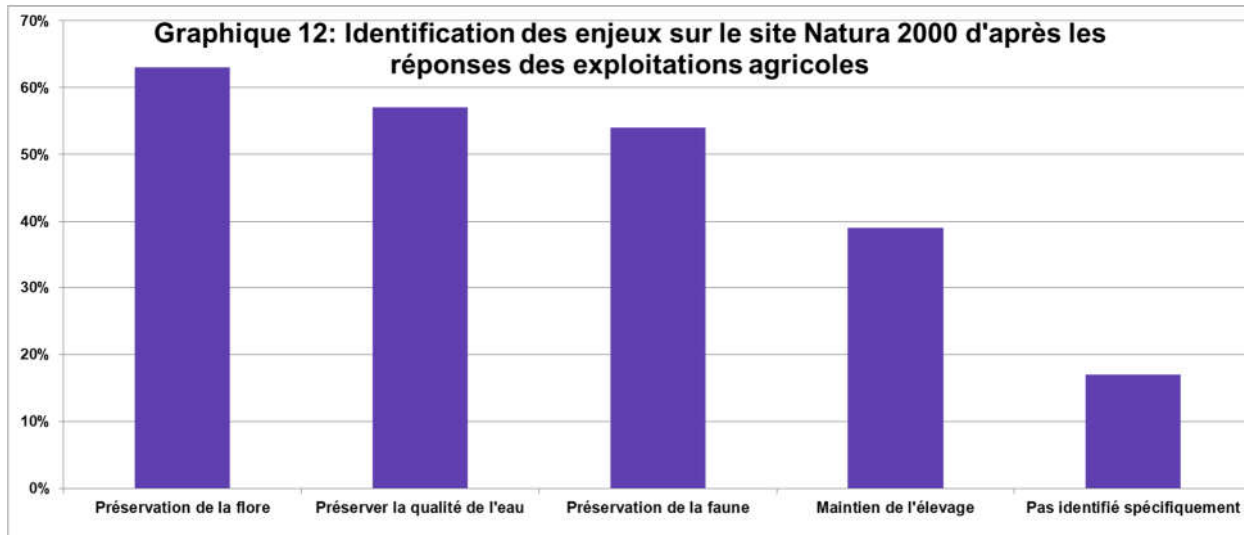
Dès lors, une réflexion est à construire avec les agriculteurs afin d'établir les orientations qui auront le moins d'impact pour le site Natura 2000, mais aussi pour le Val de Loire dans son ensemble. Le but n'étant pas de mettre sous cloche la zone d'intérêt communautaire, au détriment des habitats périphériques. Ceux-ci jouent un rôle de corridor, essentiels à l'approvisionnement génétique du réservoir de biodiversité délimité par les ZPS, ZSC ou SIC.

Le graphique ci-dessous précise le pourcentage de réponse indiquant les répercussions précisées de l'identification des prairies sensibles sur le territoire.



E- Perception générale du dispositif Natura 2000

e1 – Natura 2000 : enjeux perçus

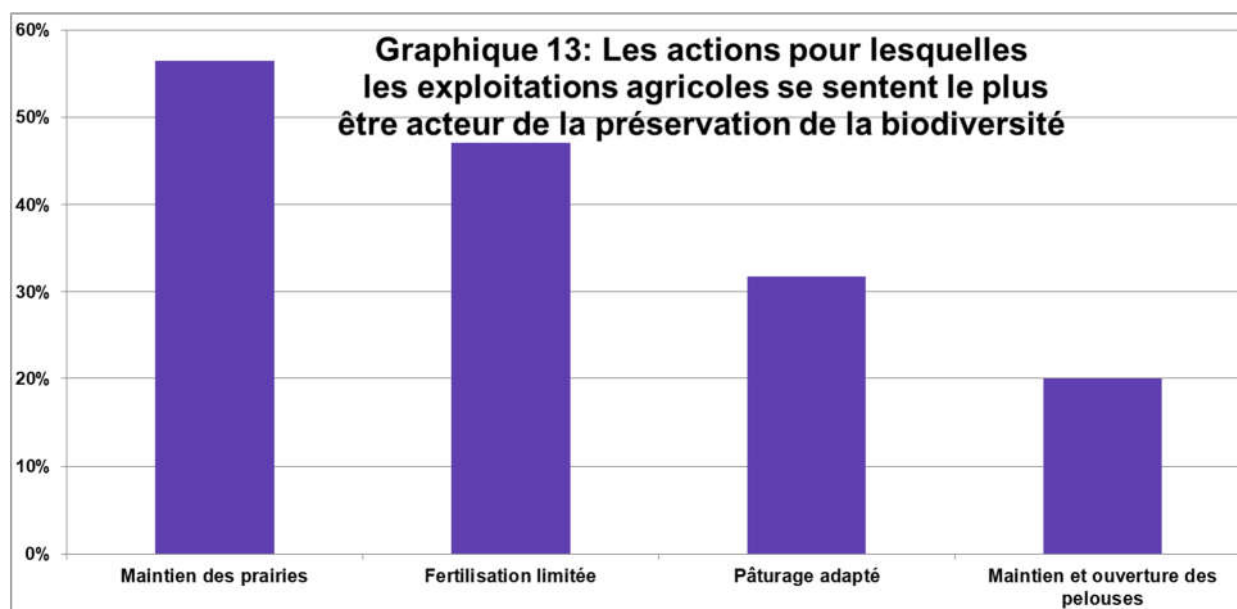


A la question, quelles sont les enjeux sur le site Natura 2000, la préservation de la flore est perçue par les agriculteurs comme l'enjeu majeur (63 %), suivie par la préservation de la qualité de l'eau (57 %), puis par la préservation de la faune (54 %). Le maintien de l'élevage est cité seulement à 39 % par les exploitations. Les réponses à cette question prouvent l'évolution de la sensibilisation des exploitations avec la prise en considération des enjeux environnementaux aujourd'hui plus citée que l'enjeu de maintien de l'élevage sur la vallée. La sensibilisation des exploitations porte donc ses fruits après plusieurs années d'animation. En revanche, il persiste quelques confusions entre les enjeux vis-à-vis de Natura 2000 et ceux vis-à-vis des champs captants. Le val de Loire cumule effectivement différents enjeux et pour les exploitants compte tenu de l'importante communication sur les aspects eau potable (notamment coté Saône et Loire) cet enjeu a été largement cité.

e2 – Agriculteurs : acteurs de la préservation de la biodiversité ?

Les agriculteurs vivent le classement en zone Natura 2000 comme une contrainte à l'échelle de leur exploitation, pour 52 % d'entre eux. Ce dispositif leur incombe un poids réglementaire supplémentaire et un frein au développement économique de leur structure.

Cependant, 92 % des réponses indiquent que les exploitants se sentent acteurs de la préservation de la biodiversité sur le Val de Loire. Le graphique ci-après illustre les actions au travers desquelles les agriculteurs se sentent le plus acteur de la préservation de la biodiversité.



5 – Conclusion

L'enquête conduite auprès des 264 exploitations identifiées disposant d'au moins une parcelle sur le site Natura 2000 a permis de récolter 85 réponses au questionnaire en ligne suite aux nombreuses relances téléphoniques et à la rencontre en direct de plusieurs exploitants référents.

Au niveau des MAEC, les résultats mettent en évidence des hétérogénéités entre les techniques d'animation, le cahier des charges des MAEC et les surfaces totales engagées dans le dispositif. Malgré des problèmes d'instructions, les exploitations se sont largement engagées en Saône et Loire et dans la Nièvre avec toutefois aujourd'hui une attente prioritaire d'accompagnement pour l'enregistrement des pratiques à partir de journées techniques collectives ou individuelles.

La mise en place depuis 10 ans de MAEC sur le territoire a permis une large sensibilisation des exploitations aux enjeux du site. Malgré les différentes initiatives 45% des exploitations de la Saône et Loire se sentent insuffisamment informés, 50% de celles de la Nièvre et 80% de celle de l'Allier.

Globalement, les exploitations se sentent investies dans la préservation des enjeux du territoire et prêtes à maintenir des pratiques favorables à la biodiversité sous réserve de poursuite de financements adéquats aux exigences des pertes occasionnées.

Concernant les attentes techniques sur le territoire, les exploitants restent intéressés par la mise en place de journées thématiques plutôt de courte durée sur des secteurs tournants pour permettre plus

de proximité et la participation d'un plus grand nombre d'entre eux. Les thématiques les plus attractives semblent être l'élevage et le pâturage et la flore, ainsi que la valeur alimentaire des fourrages des prairies.

Au niveau de la connaissance des enjeux du site Natura 2000 et de la réglementation liée à la PAC (BCAE7 et prairies sensibles), ainsi que sur le point des exigences liées à l'évaluation des incidences, il apparaît un important déficit de communication qui entraîne sur le terrain différentes confusions à l'échelle des exploitations. Un fort besoin de communication sur ces aspects reste à mettre en place sur les 3 départements pour apporter les bonnes informations et les procédures à suivre pour chacune des exploitations.

Enfin pour terminer, les exploitations se sentent aujourd'hui globalement investies dans la préservation des enjeux du site Natura 2000. Les exploitants se considèrent dans plus de 90 % des réponses comme acteurs directs dans la préservation de la biodiversité même si pour plus de 52 % d'entre eux le dispositif Natura 2000 reste vécu comme une contrainte à l'échelle de leur exploitation.



Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
59 rue du 19 mars 1962 – CS 70610 – 71010 MACON CEDEX
Tél 03 85 29 55 00 – Fax 03 85 29 56 77
www.sl.chambagri.fr